

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,****LA PRESIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE**Article 1**

Les tarifs du laboratoire IDEA pour le Colloque IALJS-20 : "Literary Journalism and a Sense of Home" qui se déroulera les 27 et 29 mai 2026 sont fixés comme suit :

(*) Droits d'inscription (TTC) :	montant	catégorie(s) de participants (Intervenants, étudiants,...)
plein tarif	110,00	
tarif retraité	80,00	
tarif étudiant	5,00	
tarif conjoint	50,00	
Repas de gala	75,00	
Cours de dégustation de vins	20,00	

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 janvier 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

26 JAN. 2026